

N°2024/393

Déposée le 12/08/2024

Dépôt affiché le 12/08/2024

N° DP 014 715 24 U0198

Par :	Monsieur ROUCHY Jean-Yves
Demeurant à :	1 Rue Henri Numa 14360 TROUVILLE SUR MER
Pour :	Ravalement des façades
Sur un terrain sis à :	1 RUE HENRI NUMA
Référence cadastrale :	AZ 572

LE MAIRE :

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.421-9 et suivants, R.421-17, et R.421-23 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) approuvé le 22/12/2012, modifié le 23/11/2013, le 04/02/2017, le 24/01/2020 et le 26/03/2021, et notamment les dispositions de la zone UCa du règlement,

Vu le règlement de la zone bleue – secteur 2B du Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain de Trouville-sur-Mer, Villerville et Cricqueboeuf, approuvé le 12 janvier 2022,

NE S'OPPOSE PAS au projet décrit dans la demande susvisée.

À Trouville-sur-Mer, le 27/08/2024



Pour Madame le Maire,
par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Guy LEGRIX

Information subvention travaux de ravalement de façade :

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de 7.5 à 10 % du montant des travaux hors échafaudage, dans le cadre de la campagne de réfection des façades (visibles du domaine public) mise en place par la commune de Trouville-sur-Mer. Le service urbanisme reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

NOTA : à l'issue des travaux, le pétitionnaire sera tenu de déposer en mairie une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

